

Ville de Saint-Basile, le 30 janvier 2023

Procès-verbal de la séance ajournée du conseil de la Ville de Saint-Basile, tenue le 30 janvier 2023, à 19h00

Sont présents :

M. Martial Leclerc, Sièges #1, M. Mathias Piché, Sièges #4
Mme Lise Julien, Sièges #2, Mme Karina Bélanger, Sièges #6

Est absents :

Mme Annie Thériault, Sièges #3
M. Denys Leclerc, Sièges #5

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Guillaume Vézina, maire.

Sont également présents :

Monsieur Jean Richard, Directeur général, assistant-greffier
Madame Stéphanie Readman, Directrice générale adjointe, greffière

026-01-2023

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Monsieur le Maire déclare la présente séance ouverte à 19h00.

Sur la proposition de M. Mathias Piché, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que la présente séance est légalement constituée.

Attendu que l'item " Varia " reste ouvert à tout nouveau sujet.

Adopté.

027-01-2023

**OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION
APPROBATION BUDGET 2023 (N/D : 114-400)**

Considérant que le conseil a reçu les prévisions budgétaires de l'Office Municipal d'Habitation du Grand Portneuf – Saint-Basile pour 2023 ;

Il est **proposé par** M. Martial Leclerc **et résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte le budget estimé pour l'exercice financier 2023 de l'Office Municipal d'Habitation du Grand Portneuf – Saint-Basile, selon les données suivantes :

VILLE	# SHQ E.I.	BUDGET D'EXPLOITATION 2023	PSL 1 – PRIVÉ 2023	PSL – ORG 2023	ESTIMÉ DE LA CONTRIBUTION DU 10% VILLE 2023
St-Basile 340	1759	117 797,00 \$	516,00\$	136 968,00\$	25 528,10 \$
St-Basile 305-307	2976	38 824,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	3 882,40 \$

Qu'une copie soit transmise à Madame Lyne Juneau, Directrice générale de l'Office Municipal d'Habitation du Grand Portneuf – Saint-Basile.

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile confirme Monsieur Martial Leclerc, conseiller municipal, pour siéger au conseil d'administration de l'OMHGP pour l'année 2023.

Adopté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de question a été tenue.

028-01-2023

DEMANDE CPTAQ # 01-2023 – LOT 4 896 902

(ND : 4 896 902)

Attendu que le demandeur, monsieur Claude Chastenay est propriétaire d'une érablière située sur le lot 4 896 916;

Attendu que le demandeur bénéficie d'une servitude de passage sur le lot voisin 4 896 902 appartenant à monsieur Jasmin Gauthier dont l'usage est une érablière;

Attendu que l'assiette de la servitude s'établit sur une lisière de terrain de 18 pieds de large;

Attendu que le demandeur souhaite procéder à l'élargissement du chemin actuel à l'intérieur de l'assiette de la servitude;

Attendu que la coupes d'érables dans une érablières doit faire l'objet d'une demande d'autorisation à la CPTAQ;

Attendu qu'autoriser ce type de déboisement ne contrevient pas à la réglementation municipale ;

Sur la proposition de Mme Karina Bélanger il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile appuie cette demande et recommande à la Commission d'y donner suite.

Adopté.

029-01-2023

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur la proposition de Mme Lise Julien il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que cette assemblée de la Ville de Saint-Basile soit et est levée à 19h00.

Adopté.

Guillaume Vézina,
Maire

Stéphanie Readman,
Directrice générale adjointe,
greffière